



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

-----  
Extrait des registres des délibérations  
Du Conseil Municipal du 28 juin 2025  
De la Commune de Garéoult

Date de convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Date de dépôt en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de publication de la délibération : 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juin à neuf heures,

Le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de Gérard FABRE, le Maire.

**Nombre de membres**

Composant le conseil : 29

En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération : (18 présents et 10 pouvoirs)

**Étaient présents :**

Messieurs Gérard FABRE, Lionel MAZZOCCHI, Michel LEBERER, Gilles TREMOLIERE, Basile BRUNO, Patrick BONNET, Michel GODEC, Tony REAULT, Jérôme TESSON.

Mesdames Marie-Laure PONCHON, Emmanuelle BOTHEREAU, Marie-Paule BREDOUX, Pascale ULRICH, Marie-Pierre EMERIC, Caroline LUCIANI, Brigitte DUMONT, Claudette ROMAN, Anne DUPIN.

**Ont donné pouvoir :**

M. Alain CUSIMANO a donné pouvoir à M. Lionel MAZZOCCHI,  
M. Pascal FERRARI a donné pouvoir à Mme. Emmanuelle BOTHEREAU,  
Mme. Florence MILHES a donné pouvoir à M. le Maire,  
Mme. Christelle BOUILLER a donné pouvoir à M. Michel LEBERER,  
Mme. Laurence SOICHET a donné pouvoir à Mme Marie-Laure PONCHON,  
Mme. Sandra BODART a donné Pouvoir à M. Basile BRUNO,  
M. Sébastien TRUC a donné pouvoir à Mme. Marie-Pierre EMERIC,  
Mme. Johanna MAS a donné pouvoir à Mme. Marie-Paule BREDOUX,  
Mme. Isabelle BREMOND a donné pouvoir à Mme. Anne DUPIN,  
M. Jean-Michel BONNIN a donné pouvoir à Mme Claudette ROMAN.

**Était absent excusé :** M. François HANNEQUART

**Secrétaire de séance :** M. Michel GODEC

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/041****SUBVENTIONS ANNÉE 2025 - ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 07 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat et les textes réglementaires pris pour son application,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les différentes demandes de subventions présentées par les associations sportives,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de ces associations qui, de par leurs actions participent à la vie Communale,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter ces subventions,

Après avoir entendu le rapport Madame Pascale ULRICH,  
Adjointe déléguée aux relations avec les organismes sportifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, au scrutin ordinaire,

A l'unanimité,

**DÉCIDE**

De voter les subventions ci-après pour les associations sportives suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale Du Cyclotourisme Du Canton De La Roquebrussanne (ACCR)	200,00 €
Association Sportive Du Collège Guy De Maupassant	300,00 €
Badminton	800,00 €
Club Canin de Garéoult	400,00 €
Club Tennis de Table de Forcalquereit	100,00 €
École de Danse	1 200,00 €
La Sauvagine	300,00 €
Gymnastique Volontaire	1 200,00 €
Institut des maladies chroniques	300,00 €
Judo Racing 83	1 500,00 €
Tennis des Sources	600,00 €
Muscles et Santé	800,00 €
Rugby Club du Val d'Issole	1 500,00 €
Section Plongée du Val d'Issole	100,00 €

Twirling Bâton	500,00 €
Ma Bulle de Sport	200,00 €
HBVI (HandBall)	100,00 €
USVI (Foot)	3 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 900,00 €</b>

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Secrétaire de séance,

Michel GODEC.



Le Maire,

Gérard FABRE

